



Document unique de marché européen (DUME) : ce qu'il faut savoir

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 06/09/2019
- Dernière mise à jour de la fiche : 18/06/2018

Alors que vous souhaitez candidater à un marché public, il vous est demandé de remplir un document unique de marché européen (DUME) : de quoi s'agit-il ? A quoi sert ce document unique ? Voici quelques éléments de réponse...

Document unique de marché européen : une obligation ?

Qu'est-ce que le DUME ? Le document unique de marché européen (DUME) est un formulaire dématérialisé, au format .xml, utilisé dans les procédures de passation des marchés publics, par les acheteurs publics (Etat, régions, collectivités locales, etc.) et les entreprises. Il permet aux entreprises de candidater dans tous les pays membres de l'Union européenne.

Une obligation ou une faculté ?

{ABONNEZ-VOUS}

Document unique de marché européen : mode d'emploi

Comment accéder au DUME ? Il est possible d'accéder au DUME sur le site web dume.chorus-pro.gouv.fr.

Comment utiliser le DUME ?

{ABONNEZ-VOUS}